PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 02/10/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **22** décès sont à déplorer sur les routes du département**.** Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 27 septembre, on compte **605** accidents de la route, soit une augmentation de **7%** par rapport à 2019.

Ces accidents de la route ont fait **728** blessés (un chiffre en hausse de **7 %** par rapport à 2019) et **149** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé **233** accidents) et des refus de priorités (qui ont causé **159** accidents).

Durant la semaine du 21 au 27 septembre 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **220** excès de vitesse ;
- **7** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **6** délictuelles ;
- **7** infraction liée à l'usage de stupéfiants ;
- **2** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **3** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **18** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **42** suspensions du permis de conduire.

L'arrivée de l'automne a pour conséquence la baisse plus rapide de la luminosité en fin de journée et une levée du soleil le matin plus tardive : En ville, elle entraîne un problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette.
La mortalité routière des piétons atteint son maximum en automne / hiver : près de la moitié sont tués chaque année sur les quatre mois d'octobre à janvier notamment aux abords des passages piétons.
Si vous circulez le matin tôt ou en fin de journée :
- Allumez vos feux : vous serez mieux vus par les piétons.
- Ralentissez aux abords des passages piétons : Anticipez et ralentissez, surtout dans la pénombre, pour avoir le temps de bien voir le piéton.
- Respectez la priorité : vous devez vous arrêter devant le piéton qui est sur le point de traverser.
- Circulez les vitres sèches et désembuées : les reflets peuvent masquer la présence d'un piéton.
- Restez distant : Ecartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs pour leur sécurité.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64
2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex